



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

RELATIF A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2025

Table des matières

I.	LE RAPPEL DES ÉPREUVES D'ADMISSION	3
II.	LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III.	FORMATION DES CANDIDATS	3
IV.	LE JURY.....	4
A.	<i>La composition du jury.....</i>	<i>4</i>
B.	<i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	<i>4</i>
V.	LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	4
A.	<i>L'ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSION</i>	<i>4</i>
B.	<i>L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER.....</i>	<i>5</i>
1)	<i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	<i>5</i>
2)	<i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat.....</i>	<i>5</i>
3)	<i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion</i>	<i>5</i>
4)	<i>Les remarques générales sur l'oral</i>	<i>6</i>
C.	<i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL</i>	<i>6</i>
VI.	LES STATISTIQUES	6

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES D'ADMISSION

Selon l'article 7 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication :

« L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle comporte deux épreuves d'admission. Les épreuves d'admission sont les suivantes :

1° une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures ; coefficient 2) ;

2° un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat, en particulier ses capacités à assurer la transmission de ses connaissances relatives à son métier et à sa spécialité, ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée : 30 minutes ; coefficient 1).

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. (Durée de l'exposé du candidat : 5 à 10 minutes de présentation maximum). L'absence de dossier ou sa transmission après la date limite (le cachet de la poste ou date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère de la culture et de la communication ainsi que sur les droits et obligations des fonctionnaires.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, dont les rubriques sont listées en annexe du présent arrêté, qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

(...).

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 12 septembre 2024 au 17 octobre 2024
Date limite d'envoi des dossiers RAEP	Le 7 janvier 2025
Dates de l'épreuve écrite d'admission	Le 13 février 2025
Date de l'épreuve orale d'admission	Les 11, 12 et 13 mars 2025
Date de la réunion d'admission	Le 13 mars 2025

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquation avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Présidente :

- Madame Sigrid MIRABAUD, ingénieur de recherche 1ère classe, spécialité sciences humaines et sociales, chargée de mission recherche, département de la recherche, de la valorisation et du patrimoine culturel immatériel, délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, direction générale des patrimoines et de l'architecture

Membres :

- Monsieur Thierry CHOQUET, chef de travaux d'art, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité présentation des collections, adjoint au chef de service de la valorisation des métiers d'art, musée du Louvre ;

- Madame Anne DAUVILLIERS-TISOT, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métier de la présentation des collections, spécialité encadreur-doreur, musée du Louvre ;

- Madame Anne-Laure FESSART, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métier du papier, spécialité relieur, papier, arts graphiques, restauratrice de livres et de documents graphiques, bibliothèque nationale de France ;

- Monsieur Stéphane GARION, chef de de travaux d'art principal, branche professionnelle restauration et conservation préventive, domaine d'activité audiovisuel, adjoint au chef de l'atelier de restauration, responsable de la section restauration des photographies, archives nationales.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

Le niveau des copies est très variable, avec quelques très bons écrits (5 copies au-dessus de 15/20). Le soin apporté aux copies était globalement bon. Le sujet a été compris par la majorité des candidats (seuls 2 hors-sujets). Le sujet portait sur l'externalisation des missions du technicien d'art, c'est à dire le recours à des prestataires extérieurs pour réaliser des travaux qui correspondent à ceux normalement conduits au sein des ateliers. Le jury attendait un argumentaire en deux temps, avec les avantages et les inconvénients de l'externalisation par rapport au travail de proximité par les techniciens d'art de l'institution, et une conclusion personnelle, le tout illustré d'exemples tirés de l'expérience professionnelle ou des connaissances générales de l'environnement de travail. Ainsi, les avantages de l'externalisation peuvent être d'ordre technique, apporter un regard neuf ou une réponse technique différente, permettre de réaliser des chantiers d'ampleur ou bien apporter un renfort ponctuel. Mais l'externalisation pose la question des responsabilités au sein du service, entre prestataires et personnels internes, et présente le risque de voir se dépeupler les ateliers, voire leur fermeture. La présence d'atelier de proximité, et donc de techniciens d'art en interne, permet une continuité et une

transmission des pratiques, une connaissance des collections et/ou des lieux et donc une diminution des risques. Le travail effectué peut être prévu sur du long terme, avec une cohérence des interventions sur le temps long. Cependant, la mobilité des techniciens d'art est très faible, pour diverses raisons, ce qui peut poser la question du renouvellement des pratiques. La conclusion n'était pas toujours présente, ce qui est dommage car elle aurait pu permettre aux candidats de montrer leur recul par rapport à leur métier et aux différentes professions de technicien d'art.

Le jury conseille très fortement aux candidats de préparer cette épreuve écrite avec le plus grand sérieux. Le coefficient étant de 2 alors que celui de l'oral n'est que de 1, il est très difficile de rattraper une mauvaise note à l'écrit. Il recommande également une pratique régulière de l'écrit manuscrit, pour améliorer la lisibilité de l'écriture et les problèmes d'orthographe et de grammaire. Il est nécessaire de bien lire l'énoncé, et de faire très attention au hors-sujet. Les annales publiées sur le site du ministère permettent de préparer cette épreuve.

B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). L'absence de dossier ou sa transmission après la date limite (le cachet de la poste ou date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat.

Il y a encore trop de dossiers RAEP mal préparés et mal rédigés. Beaucoup de candidats ne prennent pas le temps de détailler leur expérience professionnelle, rendant un dossier très court avec peu d'arguments en leur faveur. De même, le texte libre de 2 pages est souvent sous-utilisé. La forme compte aussi, il y a encore trop de dossiers avec des fautes d'orthographe et de grammaire qui sont inacceptables sur un document préparé sur plusieurs mois et qui peut être relu et corrigé. Cela peut aussi permettre de déceler des incohérences.

Le jury recommande donc aux candidats de mieux préparer ce dossier, qui permettra au jury de poser des questions pertinentes et favorables au candidat. Si le jury reconnaît qu'il s'agit d'un exercice fastidieux, il peut permettre au candidat de faire le point sur sa carrière et de prendre du recul, pour en dégager les axes forts à présenter à l'oral. Enfin, il est important que les candidats pensent à enregistrer le document avec le bouton interactif en fin de document, afin de figer la mise en page.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

La majorité des candidats avait bien préparé son oral (8 notes au-dessus de 15/20, 5 notes comprises entre 11,5 et 14,5/20, une seule note sous la moyenne). La gestion du temps pour la présentation (entre 5 et 10 min) était globalement correcte. Beaucoup de candidats ont fait l'effort d'annoncer un plan, il est dommage qu'ils ne s'y tiennent pas toujours. Ils sont apparus très motivés, tirant partie de leurs expériences et des compétences apprises au cours de leur carrière. Globalement le niveau des oraux a été nettement supérieur au niveau des dossiers RAEP, ce qui montre bien qu'il s'agit d'un problème d'investissement pour le dossier RAEP.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Le niveau des candidats pour la discussion a été assez varié, avec des candidats plus ou moins ouverts et stressés. Le jury tient à rappeler qu'il ne s'agit pas d'une épreuve où il juge la personne mais bien son parcours, ses connaissances et son recul, dans la bienveillance. Ainsi, il est recommandé d'argumenter ses réponses, ce qui peut permettre d'aiguiller le jury pour le reste de la discussion et la nourrir. Quand le manque de répondant est couplé à un dossier RAEP insuffisamment préparé, l'entretien-discussion peut être rendu difficile, pour le candidat comme pour le jury.

Le jury a trouvé que les candidats ne connaissent pas assez l'ensemble des spécialités des métiers d'art : 9 métiers (métiers de l'audiovisuels, 3 spécialités ; métiers du bois, 3 spécialités ; métier de la céramique, 1 spécialité ; métiers des matériaux et volumes, 4 spécialités ; métiers des minéraux et métaux, 6 spécialités ; métiers du papier, 7 spécialités ; métiers de la présentation des collections, 5

spécialités ; métiers du textile, 9 spécialités ; métier des végétaux, 1 spécialité). Certains ne connaissaient pas leur propre branche. Cela démontre, pour le jury, un manque de curiosité dommageable, qu'il est pourtant facile de combler.

4) Les remarques générales sur l'oral

Le jury invite les candidats futurs à faire un réel effort de recul par rapport à leur pratique professionnelle pour comprendre comment elle s'inscrit dans le contexte plus global des métiers d'art. Néanmoins, la plupart des candidats a bien montré son investissement dans son atelier et plus largement dans son institution, et pour la transmission de ses connaissances par le biais de l'apprentissage notamment, ce qui a été très apprécié.

Le jury conseille aux candidats de se munir d'une montre pour bien gérer son temps de parole, de continuer à présenter un plan et de s'y tenir. Les meilleurs candidats à l'oral sont ceux qui ont réussi à dépasser l'exercice formel pour donner à voir leur métier, en trouvant un juste équilibre entre expériences passées et pratique actuelle.

C. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le jury a été favorablement impressionné par le parcours des candidats, très riches et avec souvent des reconversions réussies. Sa première recommandation est de mieux préparer le dossier RAEP, qui leur permettra de mieux préparer l'oral, à la fois la présentation et la discussion. Mais il est aussi primordial que les candidats s'entraînent à l'épreuve écrite : une mauvaise note d'écrit ne se rattrape que très difficilement à l'oral, pour ne pas dire ne se rattrape pas, comme en témoignent deux candidats. Le jury a beaucoup apprécié le dynamisme et l'envie d'avancer de la plupart des candidats, et recommande aux prochains candidats d'envisager cet examen comme un exercice d'introspection sur sa pratique professionnelle, permettant une prise de hauteur attendue d'un technicien d'art de classe exceptionnelle.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 5

	Admission				
	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents à l'écrit	Nombre de présents à l'oral	Nombre d'admis
Femmes	12	8	7	6	3
Hommes	10	8	7	6	2
Total	22	16	14	12	5

Nombre de candidats :

- Ne remplissant pas les conditions d'éligibilité : 0
- Non convoqués (absence de dossier RAEP) : 6
- S'étant désisté : 0

Seuil d'admission : 15 sur 20.

Amplitude des notes : de 15 à 17,33 sur 20.

Taux de réussite à l'admission sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 22,72 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 31,25 %
- présents à l'écrit : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents à l'écrit x 100) : 35,71 %
- présents à l'oral : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents à l'oral x 100) : 41,66 %

Madame Sigrid MIRABAUD



Présidente du jury